

# HIST **POINT DE VUE** IRIE

- HENRI II & ALIENOR D'AQUITAINE
- VICTORIA & ALBERT
- GEORGE VI & ÉLISABETH
- CHARLES, DE DIANA A CAMILLA

POINT DE VUE HISTOIRE N°7 - MARS 2011 - 5,50 € FRANCE METROPOLITAINE 5,50 € BELGIQUE LUXEMBOURG 6 € SUISSE 9,50 S - CAN 9,75 \$/CAN

DIX SIÈCLES DE MARIAGES

# à la cour d'Angleterre

Victoria et Albert en costumes moyenâgeux, au bal du 12 mai 1842 (toile d'Edwin Henry Landseer). À droite, William et Catherine, une dynastie au futur...

EXPRESS ROULARTA

L 19324 - 7 - F: 5,50 € - RD



**VOTRE DERNIER ROMAN** évoque la fin des Romanov.

**Sont-ils bien tous morts à Ékaterinbourg en 1918 ?**

C'est la thèse officielle, élaborée par le juge Sokolov – et confirmée, récemment, par plusieurs analyses ADN. Seulement voilà : Sokolov, nommé en février 1919, sept mois après la disparition du tsar et de sa famille, n'était pas le premier enquêteur à se pencher sur le mystère de la maison Ipatiev. Or, ses deux devanciers avaient affirmé qu'ils ne croyaient nullement au massacre collectif. Plus troublant, des travaux minutieux – ceux de Summers et Mangold en 1976 – ont démontré le manque de

**FRANCK FERRAND**

## Altesses interdites

HISTORIEN ET ROMANCIER, FRANCK FERRAND ENTRAÎNE LES AUDITEURS D'EUROPE 1 DANS LES MÉANDRES MYSTÉRIeux DU PASSÉ. SPÉCIALISTE DES ÉNIGMES ET DES « CHOCS DE L'HISTOIRE », CE FRANC-TIREUR DE L'INTELLIGENCE BATAILLE CONTRE LES OUKAZES DE LA VÉRITÉ OFFICIELLE.

sérieux des méthodes de Sokolov. Restent les tests ADN, d'ailleurs pas exempts de légèretés... Je m'en méfie, pour ma part. Le verdict qu'on en tire devient trop aisément parole d'Évangile, alors même que des doutes peuvent subsister sur l'origine des échantillons soumis à l'étude.

**On analyse beaucoup aujourd'hui les restes des personnages illustres. Serait-il temps d'ouvrir le tombeau de porphyre des Invalides, et pour y trouver quoi ?**

Depuis plus de trente ans, des soupçons très lourds pèsent sur le contenu du tombeau de Napoléon I<sup>er</sup>. Un chercheur indépendant, Georges Rétif de La Bretonne, dont les travaux ont été poursuivis et approfondis par un passionné, Bruno Roy-Henry, avait alors mis en lumière des différences nombreuses quant à l'état de la sépulture entre l'inhumation, en 1821, et l'exhumation, en 1840. Voilà une énigme que l'ADN, aujourd'hui, permettrait de résoudre. À condition de s'entourer de toutes les garanties nécessaires !

**Dans votre ouvrage « L'Histoire interdite », vous explorez le personnage semi-légitime de Jeanne d'Arc. On a voulu en faire une bâtarde d'Isabeau de Bavière. Était-elle plutôt une créature entre les mains de Yolande d'Aragon ?**  
Je me suis concentré sur cette dernière question – la seule, à

propos de Jeanne d'Arc – sur laquelle les archives soient univoques. Oui, la maison d'Anjou à travers son chef, la reine Yolande, a joué un rôle directeur dans l'épopée de Jeanne d'Arc ! La chose est aujourd'hui démontrée, et je suis effaré de voir que certains universitaires, dans la lignée de Régine Pernoud, refusent encore de l'admettre. ●

Laisant planer des doutes sur la fin tragique de la famille impériale de Russie, Franck Ferrand vient de publier un palpitant roman semé de points d'interrogation... « **L'Ombre des Romanov** », XO Éditions, 366 p., 19,90 euros.

### LA TUNISIE DU BEY HUSSEIN BEN ALI À L'APRÈS BEN ALI...

Au lendemain de la révolution tunisienne, il faut évoquer l'histoire de la dynastie husseinite, instaurée en 1705 par un certain **HUSSEIN BEN ALI**, fils d'un janissaire originaire de l'île de Crète. Celui-ci prend le titre de « bey et possesseur de la régence de Tunis », sous la suzeraineté de l'Empire ottoman. De Lalla Jannat, une ancienne esclave corse capturée en mer, il aura deux fils, Mohammed et Ali. Dès lors, les bays se succéderont selon le système du « séniorat » en vigueur en Turquie. Le chef de famille étant toujours l'aîné de la famille, toutes branches confondues. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la Tunisie passe sous contrôle financier des puissances européennes. En 1881, le traité du Bardo impose à **SADOK BEY** le protectorat français. Désormais, les souverains tunisiens n'auront plus qu'un pouvoir symbolique. À l'indépendance, en 1956, **LAMINE BEY** (ci-contre) est placé à la tête d'un « royaume de Tunisie », mais sans prendre le titre de roi. Le 25 juillet de l'année suivante, le Premier ministre, Habib Bourguiba, instaure la république, en spoliant les princes husseinites de tous leurs biens. Refusant la retraite dorée que lui offrait la France, Lamine Bey passera les dernières années de sa vie dans un modeste deux-pièces de Tunis.

